BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 010 -2012/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N°H 736-BF CONCLU LE 08 DECEMBRE 2011 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES (PACT)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 24 avril 2012
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de don N° H 736-BF conclu le 08 décembre 2011 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet d'appui aux collectivités territoriales (PACT).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 24 avril 2012

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-président

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Tarbala Victor SORGHO